

MAIRIE DE TOUCY**CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 30 MARS 2022
A 20 heures 00**

Convocation du 25 mars 2022
Affichage du 4 avril 2022

Le **30 mars 2022 à 20 heures 00**, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Michel KOTOVTCHIKHINE, Maire.

Présents ou Représentés Messieurs et Mesdames les Conseillers Municipaux :

Michel KOTOVTCHIKHINE, Dominique ARNOULT, Catherine BARBIER, Laurent BONNOTTE, Sonia CARREAU, Gilles DEMERSSEMAN, Camille DINGS, Jean-Michel DUBOIS, Françoise FAU, Cédric GAUFFRENET, Alan MEUNIER, Gérard PIESYK, Vanessa PIVAIN, Chantal RAVERDEAU, Catherine RAVIER-LETENDART, Alain THURET, Patrice VICART

Angélique CHALIER par Cédric GAUFFRENET, Bruno MAMERON par Gérard PIESYK

Absent(s) : Christine PICARD

Excusé(s) : Céline FUMEY, Robert GERMAIN, Christian LAZZAROTTO

Secrétaire de séance : Catherine BARBIER

Le Maire fait lecture du compte-rendu du conseil municipal du 26 janvier 2022.
Tous les membres présents signent le registre.

- Comptes administratifs 2021 budget principal commune, budgets annexes camping, assainissement et lotissement.
- Comptes de gestion 2021 budget principal commune, budgets annexes camping, assainissement et lotissement.
- Affectation des résultats 2021 budget principal commune, budgets annexes camping, assainissement et lotissement.
- Emprunt : choix de l'organisme bancaire.
- Étude de faisabilité chaufferie bois.
- SDEY : règlement financier.
- Remplacement d'un ordinateur pour le service administratif et acquisition d'un écran pour la maison France services.
- Camping : étude proposition gérance.
- Motion contre la hausse du coût de l'énergie.
- Questions diverses.

MAIRIE DE TOUCY

COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET ANNEXE CAMPING (DE 2022 10)

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Après délibération à l'unanimité,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

DÉCLARE que le compte de gestion du budget annexe camping dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur visé et certifié par l'ordonnateur,

N'APPELLE ni observation, ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION 2021 : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (DE 2022 11)

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Après délibération à l'unanimité,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

DÉCLARE que le compte de gestion du budget annexe d'assainissement dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur visé et certifié par l'ordonnateur,

N'APPELLE ni observation, ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT (DE 2022 12)

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur

MAIRIE DE TOUCY

accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Après délibération à l'unanimité,
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire.
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.
DÉCLARE que le compte de gestion du budget annexe du lotissement dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur visé et certifié par l'ordonnateur,
N'APPELLE ni observation, ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE (DE 2022 13)

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Après délibération à l'unanimité,
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire.
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.
DÉCLARE que le compte de gestion du budget principal de la commune dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur visé et certifié par l'ordonnateur,
N'APPELLE ni observation, ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET ANNEXE CAMPING (DE 2022 14)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-14, L2121-21 et L2121-31.

Vu la commission finances du 14 mars 2022.

Considérant que le Conseil Municipal s'est fait présenter le détail du compte administratif 2021 du budget annexe Camping dressé par l'ordonnateur.

Considérant que M. le Maire s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. Gérard PIESYK pour le vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré et voté à la majorité (pour : 18 voix, Michel KOTOVTCHIKHINE ne participe pas au vote), le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte administratif 2021 du budget annexe Camping lequel peut se résumer de la manière suivante :

MAIRIE DE TOUCY

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations	3 391.22	5 763.77
Résultat reporté	2 283.81	
Total fonctionnement	5 675.03	5 763.77
Résultat de clôture		88.74

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations	1 868.00	1 645.44
Résultat reporté		2 581.29
Total investissement	1 868.00	4 226.73
Restes à réaliser		
Résultat de clôture		2 358.73

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	2 358.73 €
Fonctionnement :	88.74 €
Résultat global :	2 447.47 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (DE 2022 15)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-14, L2121-21 et L2121-31.

Vu la commission finances du 14 mars 2022.

Considérant que le Conseil Municipal s'est fait présenter le détail du compte administratif 2021 du budget annexe Assainissement dressé par l'ordonnateur.

Considérant que M. le Maire s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. Gérard PIESYK pour le vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré et voté à la majorité (pour : 18 voix, Michel KOTOVTCHIKHINE ne participe pas au vote), le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte administratif 2021 du budget annexe Assainissement lequel peut se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations	156 046.33	218 986.23
Résultat reporté		123 852.50
Total fonctionnement	156 046.33	342 838.73
Résultat de clôture		186 792.40

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations	126 800.14	126 428.39
Résultat reporté		40 271.58
Total investissement	126 800.14	166 699.97
Restes à réaliser		
Résultat de clôture		39 899.83

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	39 899.83 €
Fonctionnement :	186 792.40 €
Résultat global :	226 692.23 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT (DE 2022 16)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-14, L2121-21 et L2121-31.

Vu la commission finances du 14 mars 2022.

Considérant que le Conseil Municipal s'est fait présenter le détail du compte administratif 2021 du budget annexe Lotissement dressé par l'ordonnateur.

Considérant que M. le Maire s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. Gérard PIESYK pour le vote du compte administratif.

MAIRIE DE TOUCY

Après en avoir délibéré et voté à la majorité (pour : 18 voix, Michel KOTOVTCHIKHINE ne participe pas au vote), le Conseil Municipal, **APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget annexe Lotissement lequel peut se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations	422 168.98	422 168.98
Résultat reporté		
Total fonctionnement	422 168.98	422 168.98
Résultat de clôture		0

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations	390 734.87	422 168.98
Résultat reporté	150.98	
Total investissement	390 885.85	422 168.98
		31 283.13
Résultat de clôture		

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	31 283.13 €
Fonctionnement :	0
Résultat global :	31 283.13 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE (DE 2022 17)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-14, L2121-21 et L2121-31.

Vu la commission finances du 14 mars 2022.

Considérant que le Conseil Municipal s'est fait présenter le détail du compte administratif 2021 du budget principal de la COMMUNE dressé par l'ordonnateur.

Considérant que M. le Maire s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. Gérard PIESYK pour le vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré et voté à la majorité (pour : 18 voix, Michel KOTOVTCHIKHINE ne participe pas au vote), le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte administratif 2021 du budget principal de la COMMUNE lequel peut se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations	2 490 092.84	2 697 816.00
Résultat reporté		265 855.20
Total fonctionnement	2 490 092.84	2 963 671.20
Résultat de clôture		473 578.36

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations	700 272.42	837 521.04
Résultat reporté	536 623.94	
Total investissement	1 236 896.36	837 521.04
Restes à réaliser	264 762.00	339 407.00
Résultat de clôture	324 730.32	

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	- 399 375.32 €
Restes à réaliser dépenses :	264 762.00 €
Restes à réaliser recettes :	339 407.00 €
Fonctionnement :	473 578.36 €
Résultat global :	148 848.04 €

MAIRIE DE TOUCY**AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021 BUDGET ANNEXE CAMPING (DE 2022 18)**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Michel KOTOVTCHIKHINE, Maire,
Après avoir examiné le compte administratif du budget annexe CAMPING, statuant sur
l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 88.74 €
- un excédent d'investissement de : 2 358.73 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'affectation du résultat sur le budget primitif
de 2022 du budget annexe du CAMPING comme suit :

- Au report en fonctionnement, au compte 002 = 88.74 €
- Au report en investissement, au compte 001 = 2 358.73 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'affectation du résultat 2021 du budget annexe CAMPING.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (DE 2022 19)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Michel KOTOVTCHIKHINE, Maire,
Après avoir examiné le compte administratif du budget annexe ASSAINISSEMENT,
statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 186 792.40 €
- un excédent d'investissement de : 39 899.83 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'affectation du résultat sur le budget primitif
de 2022 du budget annexe ASSAINISSEMENT comme suit :

- Au report en fonctionnement, au compte 002 = 186 792.40 €
- Au report en investissement, au compte 001 = 39 899.83 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'affectation du résultat 2021 du budget annexe ASSAINISSEMENT.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT (DE 2022 20)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Michel KOTOVTCHIKHINE, Maire,
Après avoir examiné le compte administratif du budget annexe LOTISSEMENT, statuant
sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 0 €
- un excédent d'investissement de : 31 283.13 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'affectation du résultat sur le budget primitif
de 2022 du budget annexe du LOTISSEMENT comme suit :

- Au report en investissement, au compte 001 = 31 283.13 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'affectation du résultat 2021 du budget annexe du LOTISSEMENT.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE (DE 2022 21)

MAIRIE DE TOUCY

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Michel KOTOVTCHIKHINE, Maire,
Après avoir examiné le compte administratif du budget principal de la COMMUNE, statuant
sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 473 578.36 €
- un déficit d'investissement de : 399 375.32 €

Constatant sur la section d'investissement que :

- Les restes à réaliser sont de 264 762.00 € en dépenses
339 407.00 € en recettes
- et que le résultat est déficitaire de : 399 375.32 €

Il existe donc un besoin de financement sur la section d'investissement de 324 730.32 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'affectation du résultat sur le budget primitif
de 2022 du budget principal de la COMMUNE comme suit :

- Au report en fonctionnement, au compte 002 = 148 848.04 €
- Au financement de l'investissement, au compte 001 = - 399 375.32 €
au compte 1068 = 324 730.32 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'affectation du résultat 2021 du budget principal de la COMMUNE.

EMPRUNT ÉCLAIRAGE PUBLIC ET FONDS DE CONCOURS POUR LE CENTRE AQUATIQUE (DE 2022 22)

Vu la décision du 26 janvier 2022 de consulter des organismes bancaires pour la réfection
complète de l'éclairage public et le versement d'un fonds de concours à la Communauté de
communes de Puisaye Forterre pour la réalisation d'un centre aquatique intercommunal sur
le territoire de la commune de Toucy.

Après avoir

OUI l'analyse des 3 propositions

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE, à l'unanimité,

la proposition de la Caisse d'Épargne dont le détail figure ci-après :

- Montant de l'emprunt : 800 000 €
- Durée du contrat : 20 ans
- Taux fixe non révisable : 1,40 %
- Remboursement trimestriel avec amortissement fixe du capital
- Frais de dossier : 0,05 %

AUTORISE le Maire à signer le contrat et toutes les formalités administratives afférentes à
ce contrat.

ÉTUDE DE FAISABILITÉ CHAUFFERIE BOIS (DE 2022 23)

Vu la délibération N° DE_2021_32 du 31 mars 2021 décidant la réhabilitation de l'hôtel de
ville et ses annexes et notamment la rénovation énergétique des bâtiments.

Considérant la nécessité de favoriser les économies d'énergie et d'encourager le
développement des énergies propres, le premier adjoint Gérard PIESYK propose une étude
de faisabilité pour une chaufferie bois.

Après débat,

MAIRIE DE TOUCY

Le Conseil à l'unanimité,

DÉCIDE de confier une étude de faisabilité pour une chaufferie bois à la société CEBI 45 pour un montant de 5 550 € HT.

SOLLICITE une aide à l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) qui devrait atteindre 70 %.

SDEY : RÈGLEMENT FINANCIER

Question reportée, le projet de réhabilitation de la mairie et ses annexes n'est pas assez avancé.

REPLACEMENT D'UN ORDINATEUR POUR LE SERVICE ADMINISTRATIF ET ACQUISITION D'UN ÉCRAN POUR LA MAISON FRANCE SERVICES (DE 2022 24)

Considérant la décision de renouveler tous les ans un ordinateur au service administratif

Après débat et vote à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE la proposition d'AZ INFORMATIQUE, à savoir :

- HP ProDesk 400 G6 DM Intel Core i5
- pack microsoft office Home and Business 2021,
- la récupération et réinstallation des données,
- le paramétrage du poste sur le réseau,
- l'installation et le paramétrage des périphériques et des logiciels,
- un écran Général AOC 27" (pour la Maison France Services)

ACCEPTE le devis de AZ Informatique d'un montant de 2 284.22 € TTC.

DIT que la dépense est inscrite au budget en section d'investissement.

CAMPING : ÉTUDE PROPOSITION D'UNE GÉRANCE

A ce jour aucun candidat n'a répondu à la consultation de délégation de service public pour la gestion, l'exploitation et le développement du camping municipal de Toucy.

Gérard PIESYK expose la proposition de la société CAMPING CAR PARK qui propose une gestion du camping sur 10 ans. Gérard PIESYK énumère les avantages et inconvénients de cette solution.

Aucune décision n'est prise, une toute commission est prévue le mardi 5 avril 2022 pour débattre de ce sujet.

MOTION CONTRE LA HAUSSE DU COÛT DE L'ÉNERGIE (DE 2022 25)

Considérant que la hausse du prix de l'énergie a un impact direct sur les particuliers et les entreprises mais aussi sur les communes. En quelques mois, le prix de l'électricité a été multiplié par 5 et le prix du gaz par 6 à certaines périodes. Rien que sur l'année 2022, cette augmentation engendre un coût supplémentaire pour le budget de plusieurs petites villes de plusieurs centaines de milliers d'euros.

Considérant que l'impact sur les finances publiques déjà fragilisées par la crise du Covid ne pourra être absorbé par les communes qui pourraient être ainsi contraintes à procéder à de nouvelles hausses de la fiscalité locale ou à diminuer l'offre de service à la population.

Considérant les efforts majeurs d'investissement effectués par les collectivités sur leur patrimoine pour réduire les dépenses d'énergie.

MAIRIE DE TOUCY

Considérant les mises en garde répétées alertant sur des niveaux de prix supérieurs de 6 fois à ceux constatés sur le marché ces dernières années et recommandant aux collectivités de multiplier par 3 le budget gaz en 2022 pour faire face à cette hausse sans précédent.

Considérant la position de l'Association des Petites Villes de France déplorant l'absence, à ce jour, de réponse du Gouvernement à destination des communes. Le Gouvernement a en effet proposé un ensemble de dispositifs qui s'adresse essentiellement aux particuliers. Pour limiter la hausse de l'électricité à 4 % en 2022, il est prévu une aide de 100 euros pour les populations les plus fragiles et une baisse de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE). Cet allègement de taxe s'applique également aux collectivités mais n'est en aucun cas suffisant pour compenser l'impact de la hausse sur les budgets locaux. Les collectivités, qui ne bénéficient pas du gel du prix du gaz prévu pour les particuliers, subissent également de plein fouet cette augmentation.

Afin de compenser cette hausse au même titre que pour les particuliers, l'APVF demande la mise en place d'une « dotation énergie » versée aux communes. Il s'agit d'une mesure d'urgence mais aussi d'une mesure vitale pour préserver l'équilibre financier des territoires et leur permettre de continuer à assurer les services essentiels à la population tout en préservant la stabilité de la fiscalité locale.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DEMANDE la mise en place d'urgence d'une « dotation énergie » à destination des collectivités territoriales.

QUESTIONS DIVERSES :

Intervention de Cédric GAUFFRENET : Le service jeunesse de la Communauté de communes a proposé la mise en place du dispositif UFOSTREET (géré par l'UFOLEP 89) le mercredi 27 avril après midi à la base de loisirs de Toucy. Il n'y a rien à charge pour la commune. Les enfants qui voudront participer devront s'inscrire directement sur place.

Prochaines réunions et manifestations :

- | | |
|--------------------------|---|
| ❖ Lundi 4 avril 2022 | 18h00 Commission subventions culture et Sport |
| ❖ Mardi 5 avril 2022 | 18h30 Toute Commission |
| ❖ Samedi 9 avril 2022 | 10h00 Beau Marché
15h00 Défilé chevaux
17h00 Vin d'honneur au Pâtis |
| ❖ Dimanche 10 avril 2022 | 8h/19h 1 ^{er} tour élection présidentielle |
| ❖ Lundi 11 avril 2022 | 18h00 Réunion CCAS |
| ❖ Mardi 12 avril 2022 | 18h30 Commission finances |
| ❖ Mercredi 13 avril 2022 | 20h00 Conseil Municipal |
| ❖ Dimanche 24 avril 2022 | 8h/19h 2 ^{ème} tour élection présidentielle |

Plus de questions à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 25

DÉLIBÉRATIONS TRANSMISES AU CONTROLE DE LÉGALITÉ :

COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET ANNEXE CAMPING (**DE_2022_10**)

COMPTE DE GESTION 2021 : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (**DE_2022_11**)

COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT (**DE_2022_12**)

COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE (**DE_2022_13**)

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET ANNEXE CAMPING (**DE_2022_14**)

MAIRIE DE TOUCY

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (***DE_2022_15***)
COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT (***DE_2022_16***)
COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE (***DE_2022_17***)
AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021 BUDGET ANNEXE CAMPING (***DE_2022_18***)
AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT
(***DE_2022_19***)
AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT
(***DE_2022_20***)
AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE (***DE_2022_21***)
EMPRUNT ÉCLAIRAGE PUBLIC ET FONDS DE CONCOURS POUR LE CENTRE
AQUATIQUE (***DE_2022_22***)
ÉTUDE DE FAISABILITÉ CHAUFFERIE BOIS (***DE_2022_23***)
REPLACEMENT D'UN ORDINATEUR POUR LE SERVICE ADMINISTRATIF ET
ACQUISITION D'UN ÉCRAN POUR LA MAISON FRANCE SERVICES (***DE_2022_24***)
MOTION CONTRE LA HAUSSE DU COÛT DE L'ÉNERGIE (***DE_2022_25***)